

Protocole pour l'accueil des enfants à l'Accueil de Loisirs « Les Petits Cagnots »

L'accueil des enfants se fera à l'entrée habituelle de la structure, sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez vos enfants, vous êtes invités à prendre leur température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), vos enfants ne devront pas prendre part à l'accueil et ne pourront y être accueillis.

Les enfants se laveront les mains à l'arrivée et au départ de l'Accueil de loisirs, avant et après chaque activité, après le passage aux toilettes, avant et après les repas, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.

Les enfants provenant d'écoles différentes pourront être accueilli dans la structure, cependant la constitution des groupes d'activités devra dans la mesure du possible s'effectuer en rassemblant les enfants d'une même école ou groupe scolaire.

Les groupes d'activités seront constitués pour toute la période d'accueil (journée du mercredi, accueil périscolaire matin et soir). Il n'y a pas de distanciation physique au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les enfants de groupes différents.

Le port du masque est obligatoire pour les animateurs, ainsi que pour les enfants de 11 ans ou plus, lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

Les enfants prendront leur repas par groupe d'activités.

L'entretien des locaux sera effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Un nettoyage désinfectant des sols et des surfaces de contact les plus fréquemment touchés par les enfants et le personnel sera aussi effectué au minimum une fois par jour. Une aération des locaux sera effectuée le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans la structure (avant l'arrivée des enfants, entre chaque activité, pendant le nettoyage des locaux).

La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de livres, ballons, jouets, crayonsest permise, un nettoyage quotidien sera assuré ou les objets seront isolés 24h avant leur réutilisation.

En cas d'apparition de symptôme lors de l'accueil chez un enfant, l'encadrement devra conduire à son isolement et au port d'un masque, les parents seront avertis et devront venir le chercher. L'enfant pourra être de nouveau accepté à l'Accueil de Loisirs avec un certificat assurant qu'il est en mesure d'être reçu en Accueil Collectif de Mineurs.